

Profil de certification Chapiste

Enseignement spécialisé de forme 3 en alternance (article 47)

Approuvé par le Gouvernement en date du 12 / 06 / 2019



Table des matières

Première partie	3
Références du profil de certification	4
Parcours d'apprentissage	5
Correspondance Activités Clés (AC) – Unités d'Acquis d'Apprentissage (UAA) du profil de formation.....	6
Deuxième partie	9
Unités d'acquis d'apprentissage	10
UAA 1 Préparer les surfaces d'une chape (adhérente, non adhérente et flottante) et exécuter une chape	10
UAA 2 Préparer les surfaces et exécuter une chape autonivelante	19
Troisième partie	26
Éléments disciplinaires nécessaires à l'exercice du métier	27
Quatrième partie	28
Profil d'Evaluation des unités d'acquis d'apprentissage	29
Cinquième partie	34
Profil d'équipement.....	35
Annexes	37
Glossaire	38
Le cadre francophone des certifications	41

Première partie

Références du profil de certification

Intitulé de l'option de base groupée concernée :

Chapiste

Code de l'option : /

Durée en année(s) scolaire(s) sur laquelle est organisée l'option groupée

1 année

Profil(s) de formation au(x)quel(s) se réfère(nt) l'option groupée

Profil de formation du/de la « Chapiste » produit par le SFMQ et approuvé par le Gouvernement en date du 17 Décembre 2014

Nombre minimum et nombre maximum de semaines de stage au service des apprentissages de la formation concernée



Dans l'enseignement en alternance : sans objet

Certificats de qualification délivrés aux élèves qui maîtrisent les acquis d'apprentissage fixés par le ou les profils de formation concernés

CQ Chapiste

Positionnement de la certification par rapport au cadre francophone des certifications (CFC) :

Niveau 3

Parcours d'apprentissage

Le parcours d'apprentissage proposé par le profil de certification **recommande un ordre** de déroulement des unités d'acquis d'apprentissage, donne **une estimation temporelle** pour chaque unité et alloue les points ECVET (60 pour l'année)

	UAA du Profil de Certification ¹		Nbre de semaines	ECVET
1 année	UAA 1	Préparer les surfaces d'une chape (adhérente, non adhérente et flottante) et exécuter une chape	20	40
	UAA 2	Préparer les surfaces et exécuter une chape autonivelante	7	20

¹ Chaque unité est identifiée par son intitulé strict correspondant parfaitement à celui du profil de formation du SFMQ. La numérotation correspond aussi à la numérotation du profil de formation.

Correspondance Activités Clés (AC) – Unités d’Acquis d’Apprentissage (UAA) du profil de formation

Pour comprendre le tableau produit par le **SFMQ** ci-dessous, il est important de rappeler que le **profil métier**, rédigé avec les partenaires sociaux et les services publics de l’emploi, liste notamment les AC du métier ciblé et les compétences professionnelles associées sur base duquel le **profil formation**, rédigé avec les opérateurs de la formation et de l’enseignement, définit les UAA.

Les unités proposent un assemblage des AC ou de partie d’entre elles en suivant une logique propre à l’apprentissage.

Attention, ce tableau établit donc les correspondances entre les AC du profil métier et les UAA du profil formation du SFMQ.

Chapiste

Les métiers décrits par le *S.F.M.Q.* sont accessibles aux hommes et aux femmes, selon les directives légales en la matière. Afin de faciliter la lecture, les métiers sont désignés par le genre grammatical masculin dans la suite du document.

LES ACTIVITES CLES	ASSEMBLAGE DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES*	LES UNITES D’ACQUIS D’APPRENTISSAGE	ASSEMBLAGE DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES**
AC1 : Préparer le travail	a. Analyser les travaux à effectuer	UAA1 : Préparer les surfaces d’une chape (adhérente, non adhérente et flottante) et exécuter une chape	a+b+c+c1+c2+d+e+e1+f+f1+g+h
	b. Préparer le poste de travail		
AC2 : Exécuter une chape adhérente	c. Préparer le support d’une chape adhérente	UAA2 : Préparer les surfaces et exécuter une chape autonivelante	l+j+k+l+m+h
	d. Déterminer les niveaux		
	e. Réaliser le mortier (stabilisé)		
	f. Réaliser la mise en œuvre de la chape		

	g. Assurer les finitions	
	h. Nettoyer et ranger le poste de travail	
AC3 : Exécuter une chape non adhérente	c1 Préparer le support d'une chape non adhérente	
	d. Déterminer les niveaux	
	e. Réaliser le mortier (stabilisé)	
	f. Réaliser la mise en œuvre de la chape	
	g. Assurer les finitions	
	h. Nettoyer et ranger le poste de travail	
AC4 : Exécuter une chape flottante	c2. Préparer le support d'une chape flottante	
	d. Déterminer les niveaux	

	e1. Réaliser le mortier (stabilisé) d'une chape flottante
	f1. Réaliser la mise en œuvre de la chape flottante
	g. Assurer les finitions
	h. Nettoyer et ranger le poste de travail
AC5 : Exécuter une chape autonivelante	i. Préparer le support d'une chape autonivelante
	j Déterminer les niveaux d'une chape autonivelante
	k. Réaliser le mortier d'une chape autonivelante
	l. Réaliser la mise en œuvre de la chape autonivelante
	m. Assurer les finitions d'une chape autonivelante
	h. Nettoyer et ranger le poste de travail

(*) : Regroupement, scission, correspondance, combinaisons ... des compétences professionnelles d'une ou plusieurs AC.

(**) : Noter la référence des assemblages. Ex. : UAA1 = a + d +e, UAA2 = b +

Deuxième partie

Unités d'acquis d'apprentissage (UAA)

L'UAA du profil certification, qui est propre à l'enseignement, correspond à une ou plusieurs UAA du Profil Formation fourni par le SFMQ.

UAA 1	Préparer les surfaces d'une chape (adhérente, non adhérente et flottante) et exécuter une chape.
--------------	---

Activités-clés du profil métier	<p>AC1 : Préparer le travail</p> <p>AC2 : Exécuter une chape adhérente</p> <p>AC3 : Exécuter une chape non adhérente</p> <p>AC4 : Exécuter une chape flottante</p>
--	--

1.1 Analyser les travaux à effectuer		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - Le plan d'exécution d'une chape - Les notions de base de dessin technique (les échelles, les traits, les vues, les cotations) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les lieux sur base des plans ❖ Identifier l'échelle des plans ❖ Identifier les symboles et les légendes ❖ Repérer les cotations ❖ Identifier le type de chape à mettre en œuvre 	<p>C.1 Analyser les travaux à effectuer en suivant les instructions fournies par le responsable (plans, instructions écrites), en exécution des consignes en toute autonomie, en situations simples et similaires.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Les notions de mathématiques appliquées au métier 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Calculer les surfaces des locaux et les volumes utiles des matériaux à mettre en œuvre 	

- Les caractéristiques des supports	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Evaluer la qualité du support (état superficiel, dureté, formation de fissures) et le réceptionner ❖ Déterminer les contraintes techniques d'exécution (présence de joints de structure et d'étanchéité à l'air) 	
- Les critères d'exécution normalisés	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier / relever les conditions climatiques (température, humidité) 	
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes - Les moyens de communication - Les règles de communication 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Rappporter au responsable les conditions d'exécution hors norme 	

1.2 Préparer le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
- L'outillage et les accessoires liés aux techniques de placement et de raccordement en eau, en électricité, en air comprimé de son poste de travail	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Raccorder l'installation de son poste de travail, en eau, électricité et en air comprimé (intégré dans le processus fonctionnel de la pompe à chape) 	C.2. Préparer le poste de travail en suivant les instructions fournies par le responsable (plans, instructions écrites), en exécution des consignes en toute autonomie, en situations simples et similaires
<ul style="list-style-type: none"> - Les types d'outils - Les notices d'emploi de l'outillage - Les points de contrôle de l'état de l'outillage (check-lists) - La sélection de l'outillage 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Choisir l'outillage adapté aux techniques utilisées ❖ Vérifier le bon état de l'outillage 	
<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation du chantier - Les procédures de positionnement des machines 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Installer les machines 	
<ul style="list-style-type: none"> - Le matériel - Les points de contrôle de l'état du matériel (check-lists) - Les notices d'emploi du matériel 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tester le fonctionnement du matériel ❖ Communiquer au responsable tout dysfonctionnement du matériel 	
<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation du chantier et du poste de travail - Les conditions de stockage 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Stocker les matériaux aux endroits adéquats 	

- Les méthodes et moyens de protection des châssis, des murs, et autres éléments existants.	❖ Installer les protections adéquates des châssis, des murs, et autres éléments existants.
---	--

1.3 Préparer le support d'une chape adhérente

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
- Les traitements de surface - L'identification du traitement de surface adéquat	❖ Détecter les zones du support nécessitant un traitement préalable	C.3 Préparer le support d'une chape adhérente en suivant les instructions fournies par le responsable (plans, instructions écrites), en exécution des consignes en toute autonomie, en situations simples et similaires.
- Les traitements de surface - L'application des traitements de surface	❖ Appliquer les traitements de surface appropriés	

1.4 Déterminer les niveaux

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
- Le matériel de prise de niveau - Les méthodes de prise de niveau	❖ Contrôler les niveaux du support à l'aide des instruments appropriés ❖ Vérifier l'adéquation avec les plans ❖ Déterminer la hauteur et l'épaisseur de la chape en fonction du type de revêtement	C.4. Déterminer les niveaux en suivant les instructions fournies par le responsable (plans, instructions écrites), en exécution des consignes en toute autonomie, en situations simples et similaires.
- Les niveaux et points de référence	❖ Reporter les niveaux ❖ Indiquer les points de référence	

1.5 Réaliser le mortier (stabilisé)

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
- La composition des mortiers de chape - Les notions de mathématiques utiles (proportions, règle de trois, les unités)	❖ Etablir la quantité de chaque composant en fonction du type de mélange à réaliser	C.5 Réaliser le mortier (stabilisé) en suivant les instructions fournies par le responsable (plans, instructions écrites), en exécution des consignes en toute autonomie, en situations simples et similaires
- Les systèmes d'armature au moyen de fibres - Les adjuvants : types et champ d'application	❖ Incorporer les fibres ❖ Incorporer les adjuvants adéquats	
- La quantité de mélange à produire pour une tâche donnée	❖ Déterminer la quantité de mélange pour une tâche donnée	
- Les mortiers : <ul style="list-style-type: none"> • modalités de réalisation • les critères de qualité (homogénéité, consistance, taux d'humidité) 	❖ Réaliser le mélange manuellement et à l'aide d'une pompe à chape ❖ Contrôler la qualité du mélange	

1.6 Réaliser la mise en œuvre de la chape

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
- Les joints périphériques de désolidarisation	❖ Mettre en place les joints périphériques de désolidarisation	C.6 Réaliser la mise en œuvre de la chape en suivant les instructions fournies par le responsable (plans, instructions écrites), exécution des consignes en toute autonomie, en situations simples et similaires.
- Les treillis d'armatures	❖ Mettre en place le treillis d'armature	
- Les points de références - Les plots - Les guides	❖ Réaliser les plots ❖ Positionner les guides	
- Les types de mélange à appliquer - Le compactage	❖ Mettre en place le mélange ❖ Compacter	
- Les joints (de dilatation, de retrait, de rupture, de tassement) - Le positionnement des joints	❖ Mettre en place les joints de dilatation ❖ Réaliser différents types de joints (de retrait, de rupture, de tassement)	

- Les méthodes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Alimenter et répartir le mélange dans la zone de travail ❖ Tirer la chape ❖ Dresser la chape 	
- Les joints de reprise	❖ Mettre en place les joints de reprise	

1.7 Assurer les finitions

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - Les techniques et outils de contrôle de niveau et de planéité - Les tolérances de niveau et de planéité 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Contrôler les niveaux ❖ Contrôler la planéité 	C.7 Assurer des finitions en suivant les instructions fournies par le responsable (plans, instructions écrites), en exécution des consignes en toute autonomie, en situations simples et similaires.
- Les techniques de finition de surface (égaliser, talocher, serrer)	❖ Égaliser, talocher et serrer la chape	
- Les techniques de finition (périphérique, de réservation, de passage de gaines et canalisations)	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Réaliser les finitions (périphériques, de réservation, de passage de gaines et canalisations) ❖ 	
- Les techniques et moyens de protection climatique des chapes (humidité, température, ...)	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Déterminer la nécessité de protéger une chape ❖ Appliquer les moyens de protection de la chape 	
- Les techniques et moyens de protection d'accès des zones chapées (balisage, ...)	❖ Mettre en place les moyens de protection d'accès des zones chapées (balisage, ...)	

1.8 Nettoyer et ranger le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
- Le nettoyage des outils - Le rangement des outil	❖ Nettoyer les outils ❖ Ranger les outils	C.8 Nettoyer et ranger le poste de travail en suivant les instructions fournies par le responsable (plans, instructions écrites), en exécution des consignes en toute autonomie, en situations simples et similaires.
- Le nettoyage des machines - Le rangement des machines	❖ Nettoyer les machines ❖ Ranger les machines	
- Les critères de propreté d'un chantier	❖ Assurer la propreté du chantier	
- Le rangement des matériaux	❖ Ranger les matériaux	
- Les critères de tri sélectif des déchets	❖ Mettre en application les critères de tri sélectif des déchets ❖ Evacuer les déchets	

1.9 Effectuer les actes spécifiques à l'exécution d'une chape non adhérente

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
- Les membranes de désolidarisation - Les joints entre membranes de désolidarisation	❖ Mettre en place une membrane de désolidarisation ❖ Réaliser les jonctions entre membranes par superposition des bords	C.9 Effectuer les actes spécifiques à l'exécution d'une chape non adhérente en suivant les instructions fournies par le responsable (plans, instructions écrites), en exécution des consignes en toute autonomie, en situations simples et similaires.

1.10. Effectuer les actes spécifiques à l'exécution d'une chape flottante

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none">- La sous couche de remplissage (égalisation)- Les isolants de sol (thermique et acoustique)- Les joints périphériques de désolidarisation- Les adjuvants utilisés dans les mélanges pour chape, en cas de chauffage sol	<ul style="list-style-type: none">❖ Dresser la sous couche de remplissage❖ Mettre en place les panneaux d'isolant de sol❖ Mettre en place les joints périphériques de désolidarisation❖ Incorporer les adjuvants adéquats dans les mélanges pour chape en cas de chauffage sol	C.10 Effectuer les actes spécifiques à l'exécution d'une chape flottante en suivant les instructions fournies par le responsable (plans, instructions écrites), en exécution des consignes en toute autonomie, en situations simples et similaires.

1.11. Appliquer les prescriptions en matière de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, d'organisation du travail et de protection de l'environnement

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - Le respect du plan de sécurité - L'installation des clôtures et signalisation de chantier - L'utilisation et l'entretien des équipements de protection collectifs (EPC) et individuels (EPI) spécifiques aux travaux réalisés. - L'identification des produits dangereux - Le respect des dispositions adéquates à prendre dans l'usage des produits dangereux - Le respect des précautions d'emploi affichées sur les produits et outillages - La préservation des zones d'accès - L'application des règles de prévention et des mesures définies pour les premiers soins - Le respect des impositions du Code du bien-être au travail (anciennement RGPT) - L'application des règles ergonomiques de manutention - L'application des règles de sécurité en matière d'évacuation des produits dangereux pour l'environnement - L'utilisation rationnelle de l'eau et de l'énergie - Le respect des réglementations en vigueur et des règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement pour les opérations de tri et d'évacuation des déchets - L'application des notions d'usage économique et écologique du matériel et des matériaux. - Le respect de la réglementation en matière de Performance Energétique du Bâtiment (PEB) - Le respect des consignes de travail 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Respecter les informations du plan de sécurité ❖ Installer les clôtures et signalisation du chantier ❖ Utiliser et entretenir les équipements de protection collectifs (EPC) et individuels (EPI) spécifiques aux travaux réalisés. ❖ Identifier les produits ❖ Respecter les dispositions adéquates à prendre dans l'usage des produits dangereux ❖ Respecter les précautions d'emploi affichées sur les produits et outillages ❖ Préserver les zones d'accès ❖ Appliquer les règles de prévention et les mesures définies pour les premiers soins ❖ Respecter / appliquer les impositions du Code du bien-être au travail (anciennement RGPT) ❖ Appliquer les règles ergonomiques ❖ Appliquer les règles de sécurité en matière d'évacuation des produits dangereux pour l'environnement ❖ Utiliser rationnellement l'eau et l'énergie ❖ Respecter / appliquer les réglementations en vigueur et les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement pour les opérations de tri et d'évacuation des déchets ❖ Utiliser le matériel et les matériaux d'une manière économique et écologique 	<p>C.11 Appliquer les prescriptions en matière de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, d'organisation du travail et de protection de l'environnement en suivant les instructions fournies par le responsable (plans, instructions écrites), en exécution des consignes en toute autonomie, en situations simples et similaires.</p>

	<ul style="list-style-type: none">❖ Respecter / appliquer la réglementation en matière de Performance Energétique du Bâtiment (PEB)❖ Réaliser le travail dans le temps imparti	
--	---	--

Glossaire Éventuel UAA 1 :

Consulter le « Vocabulaire des chapes » du Centre scientifique et technique de la construction.

UAA 2	Préparer les surfaces et exécuter une chape autonivelante
--------------	--

Activités-clés du profil métier	AC5: Exécuter une chape autonivelante
--	--

2.1 Analyser les travaux à effectuer		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - Le plan d'exécution d'une chape - Les notions de base de dessin technique (les échelles, les traits, les vues, les cotations) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les lieux sur base des plans ❖ Identifier l'échelle des plans ❖ Identifier les symboles et les légendes ❖ Repérer les cotations ❖ Identifier le type de chape à mettre en œuvre 	<p>C.1 Analyser les travaux à effectuer en suivant les instructions fournies par le responsable (plans, instructions écrites), en exécution des consignes en toute autonomie, en situations simples et similaires.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Les notions de mathématiques appliquées au métier 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Calculer les surfaces des locaux et les volumes utiles des matériaux à mettre en œuvre 	
<ul style="list-style-type: none"> - Les caractéristiques des supports 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Evaluer la qualité du support (état superficiel, dureté, formation de fissures) et le réceptionner ❖ Déterminer les contraintes techniques d'exécution (présence de joints de structure et d'étanchéité à l'air) 	
<ul style="list-style-type: none"> - Les critères d'exécution normalisés 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier / relever les conditions climatiques (température, humidité) 	
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes - Les moyens de communication - Les règles de communication 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Rapporter au responsable les conditions d'exécution hors norme 	

2.2 Préparer le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
- L'outillage et les accessoires liés aux techniques de placement et de raccordement en eau, en électricité, en air comprimé de son poste de travail	❖ Raccorder l'installation de son poste de travail, en eau, électricité et en air comprimé (intégré dans le processus fonctionnel de la pompe à chape)	C.2. Préparer le poste de travail en suivant les instructions fournies par le responsable (plans, instructions écrites), en exécution des consignes en toute autonomie, en situations simples et similaires.
- Les types d'outils - Les notices d'emploi de l'outillage - Les points de contrôle de l'état de l'outillage (check-lists) - La sélection de l'outillage	❖ Choisir l'outillage adapté aux techniques utilisées ❖ Vérifier le bon état de l'outillage	
- L'organisation du chantier - Les procédures de positionnement des machines	❖ Installer les machines	
- Le matériel - Les points de contrôle de l'état du matériel (check-lists) - Les notices d'emploi du matériel	❖ Tester le fonctionnement du matériel ❖ Communiquer au responsable tout dysfonctionnement du matériel	
- L'organisation du chantier et du poste de travail - Les conditions de stockage	❖ Stocker les matériaux aux endroits adéquats	
- Les méthodes et moyens de protection des châssis, des murs, et autres éléments existants	❖ Installer les protections adéquates des châssis, des murs, et autres éléments existants	

2.1 Déterminer les niveaux

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
- Le matériel de prise de niveau - Les méthodes de prise de niveau	❖ Contrôler les niveaux du support à l'aide des instruments appropriés ❖ Vérifier l'adéquation avec les plans	C.4 Déterminer les niveaux en suivant les instructions fournies par le responsable (plans, instructions écrites), en

	❖ Déterminer la hauteur et l'épaisseur de la chape en fonction du type de revêtement	exécution des consignes en toute autonomie, en situations simples et similaires.
- Les niveaux et points de référence	❖ Reporter les niveaux ❖ Indiquer les points de référence	

2.4 Préparer le support d'une chape autonivelante

Savoirs	Aptitudes	Compétences
<ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques des chapes autonivelantes - Les moyens d'étanchéification du support - Particularités de mise en œuvre des chapes autonivelantes 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier la nécessité d'étanchéiser la dalle support ❖ Réaliser l'étanchéité des surfaces en comblant les interstices éventuels 	C.12 Préparer le support d'une chape autonivelante en suivant les instructions fournies par le responsable (plans, instructions écrites), en exécution des consignes en toute autonomie, en situations simples et similaires.
<ul style="list-style-type: none"> - Les traitements de surface - L'identification du traitement de surface adéquat 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Détecter les zones du support nécessitant un traitement préalable 	
<ul style="list-style-type: none"> - Les traitements de surface - L'application des traitements de surface 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les traitements de surface appropriés 	
<ul style="list-style-type: none"> - Les membranes de désolidarisation - Les joints entre membranes de désolidarisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Mettre en place une membrane de désolidarisation ❖ Réaliser les jonctions entre membranes par superposition des bords 	
<ul style="list-style-type: none"> - La sous couche de remplissage (égalisation) - Les isolants de sol (thermique et acoustique) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Dresser la sous couche de remplissage ❖ Mettre en place les panneaux d'isolant de sol 	

2.5 Déterminer les niveaux d'une chape autonivelante

Savoirs	Aptitudes	Compétences
- La mise en place des repères (positionnement, nombre, répartition, ...)	❖ Mettre en place les piges de niveaux d'une chape autonivelante	C.13 Déterminer les niveaux d'une chape autonivelante en suivant les instructions fournies par le responsable (plans, instructions écrites), en exécution des consignes en toute autonomie, en situations simples et similaires.
- Les méthodes de réglage de la hauteur des piges - Le niveau laser	❖ Mettre en place les piges de réglage de hauteur d'une chape autonivelante à l'aide d'un niveau laser	

2.6 Réaliser le mortier d'une chape autonivelante

Savoirs	Aptitudes	Compétences
- Les relations entre capacité et volume - Le volume de mélange à produire pour réaliser une chape liquide	❖ Déterminer le volume de mélange pour réaliser une chape liquide	C.14 Réaliser le mortier d'une chape autonivelante en suivant les instructions fournies par le responsable (plans, instructions écrites), en exécution des consignes en toute autonomie, en situations simples et similaires.
- La quantité de mélange à produire pour une tâche donnée	❖ Déterminer la quantité de mélange pour une tâche donnée	
- Les fiches techniques - La préparation du volume liquide de chape	❖ Préparer le volume de mélange calculé en assurant sa bonne consistance	

2.7 Réaliser la mise en œuvre de la chape autonivelante

Savoirs	Aptitudes	Compétences
- La qualité du mélange liquide de chape - Le test de l'étalement - L'interprétation des résultats du test de l'étalement	❖ Contrôler la qualité du mélange de chape liquide par le test de l'étalement	C.15 Réaliser la mise en œuvre de la chape autonivelante en suivant les instructions fournies par le responsable (plans, instructions écrites), en exécution

- La conformité - L'ajustement de la conformité	❖ Ajuster la conformité si nécessaire	des consignes en toute autonomie, en situations simples et similaires.
- L'usage d'un malaxeur / transporteur - Le pompage du mélange	❖ Pomper le mélange à l'aide d'un malaxeur / transporteur	
- La méthode de mise en œuvre du mortier	❖ Etaler et tirer le mortier à l'aide d'une règle de répartition	
- Les renforts d'angle - La pose des renforts d'angle	❖ Poser les renforts d'angle	
- Les conditions de séchage - Les moyens de protection contre l'ensoleillement et les courants d'air	❖ Protéger la chape autonivelante de l'ensoleillement et des courants d'air	

2.8 Assurer les finitions d'une chape autonivelante

Savoirs	Aptitudes	Compétences
- La technique, méthode et outils, de débullage	❖ Réaliser la finition avec le balai débulleur	C.16 Assurer les finitions d'une chape autonivelante en suivant les instructions fournies par le responsable (plans, instructions écrites), en exécution des consignes en toute autonomie, en situations simples et similaires.
- Les techniques et moyens de protection d'accès des zones chapées (balisage, ...)	❖ Mettre en place les moyens de protection d'accès des zones chapées (balisage, ...)	
- Les produits de cure - La pulvérisation d'un produit de cure	❖ Pulvériser la chape autonivelante avec un produit de cure	

2.9 Nettoyer et ranger le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
- Le nettoyage des outils - Le rangement des outils	❖ Nettoyer les outils ❖ Ranger les outils	C.8 Nettoyer et ranger le poste de travail en suivant les instructions fournies par le responsable (plans,

- Le nettoyage des machines - Le rangement des machines	❖ Nettoyer les machines ❖ Ranger les machines	instructions écrites), en exécution des consignes en toute autonomie, en situations simples et similaires.
- Les critères de propreté d'un chantier	❖ Assurer la propreté du chantier	
- Le rangement des matériaux	❖ Ranger les matériaux	
- Les critères de tri sélectif des déchets	❖ Mettre en application les critères de tri sélectif des déchets ❖ Evacuer les déchets	

2.10 Appliquer les prescriptions en matière de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, d'organisation du travail et de protection de l'environnement

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - Le respect du plan de sécurité - L'installation des clôtures et signalisation de chantier - L'utilisation et l'entretien des équipements de protection collectifs (EPC) et individuels (EPI) spécifiques aux travaux réalisés. - L'identification des produits dangereux - Le respect des dispositions adéquates à prendre dans l'usage des produits dangereux - Le respect des précautions d'emploi affichées sur les produits et outillages - La préservation des zones d'accès - L'application des règles de prévention et des mesures définies pour les premiers soins - Le respect des impositions du Code du bien-être au travail (anciennement RGPT) - L'application des règles ergonomiques de manutention - L'application des règles de sécurité en matière d'évacuation des produits dangereux pour l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Respecter les informations du plan de sécurité ❖ Installer les clôtures et signalisation du chantier ❖ Utiliser et entretenir les équipements de protection collectifs (EPC) et individuels (EPI) spécifiques aux travaux réalisés. ❖ Identifier les produits ❖ Respecter les dispositions adéquates à prendre dans l'usage des produits dangereux ❖ Respecter les précautions d'emploi affichées sur les produits et outillages ❖ Préserver les zones d'accès ❖ Appliquer les règles de prévention et les mesures définies pour les premiers soins ❖ Respecter / appliquer les impositions du Code du bien-être au travail (anciennement RGPT) ❖ Appliquer les règles ergonomiques ❖ Appliquer les règles de sécurité en matière d'évacuation des produits dangereux pour l'environnement 	<p>C.11 Appliquer les prescriptions en matière de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, d'organisation du travail et de protection de l'environnement en suivant les instructions fournies par le responsable (plans, instructions écrites), en exécution des consignes en toute autonomie, en situations simples et similaires.</p>

<ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation rationnelle de l'eau et de l'énergie - Le respect des réglementations en vigueur et des règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement pour les opérations de tri et d'évacuation des déchets - L'application des notions d'usage économique et écologique du matériel et des matériaux. - Le respect de la réglementation en matière de Performance Energétique du Bâtiment (PEB) - Le respect des consignes de travail 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser rationnellement l'eau et l'énergie ❖ Respecter / appliquer les réglementations en vigueur et les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement pour les opérations de tri et d'évacuation des déchets ❖ Utiliser le matériel et les matériaux d'une manière économique et écologique ❖ Respecter / appliquer la réglementation en matière de Performance Energétique du Bâtiment (PEB) ❖ Réaliser le travail dans le temps imparti 	
--	--	--

Glossaire Éventuel :

Consulter le « Vocabulaire des chapes » du Centre scientifique et technique de la construction.

Troisième partie

Éléments disciplinaires nécessaires à l'exercice du métier².

L'enseignement qualifiant est composé d'une formation optionnelle, mais aussi d'une formation commune (cours de formation générale pour la plupart).

C'est en invitant les professeurs de cours de formation générale à parcourir les unités d'acquis d'apprentissage et à se concerter avec leurs collègues des cours techniques et pratiques qu'on obtiendra une mise en valeur légitime de ces cours en leur adjoignant du sens.

La séparation des matières, si elle est indispensable pour construire des savoirs, n'est cependant pas représentative des réalités rencontrées.

L'ensemble des cours de la formation commune et de la formation optionnelle vise les objectifs établis par le décret « Missions ».

Les compétences relatives aux cours de formation générale et nécessaires dans les cours techniques et pratiques sont, assez souvent, supposées acquises bien plus tôt dans la formation. Il n'empêche qu'il sera utile de les réactiver ici, encourageant ainsi une formation en spirale.

De plus, on voit souvent les programmes insister sur la mise en situation qui doit renvoyer vers une situation problème significative illustrée par des contextes qui donnent du sens. Il serait aberrant de ne pas se servir des contextes professionnels pour mettre les programmes en œuvre. L'équipe éducative trouvera ici des occasions pour susciter l'intérêt des élèves.

Quatrième partie

Profil d'Evaluation des unités d'acquis d'apprentissage

Ce profil de certification a été établi sur base des profils de formation du/de la « Chapiste » **produits par le SFMQ**.
Vous retrouverez ci-dessous un tableau récapitulatif qui reprend le **nombre d'attestations** de validation à délivrer.
Il y aura lieu de décerner **deux attestations** de validation.

UAA 1	1 Attestation	Préparer les surfaces d'une chape (adhérente, non adhérente et flottante) et exécuter une chape
UAA 2	1 Attestation	Préparer les surfaces et exécuter une chape autonivelante

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA**Éléments critiques de contexte :****Tâches**

- Préparer les surfaces en vue de réaliser une chape flottante
- Déterminer les quantités de matériaux nécessaires - Réaliser le mélange et/ou contrôler la qualité du mélange
- Exécuter une chape (adhérente, non adhérente, flottante) sur une préparation de surface donnée
- Gérer son poste de travail : approvisionner (matériaux, matériel) – organiser son poste de travail – nettoyer et ranger (poste de travail, matériel) - trier et éliminer les déchets

Mise en situation

Situation pratique, significative, dans un contexte de chantier ou d'atelier

Complexité

La chape sera réalisée sur un support :

- entre quatre murs dont un est pourvu d'une baie de porte
- présentant des éléments horizontaux fixés au sol (gaines et conduite d'eau, électricité, sanitaire,...)
- présentant des éléments verticaux (gaines techniques, tuyauterie, traversée de dalle,...)

L'épreuve imposera un recouvrement de membranes de désolidarisation

Autonomie

- Epreuve individuelle - Autonomie d'exécution (Analyse de la situation – Organisation de son travail – Approvisionnement en matériel et matériaux appropriés - Application des modes opératoires appropriés) dans le respect des consignes et des prescriptions techniques

Temps de réalisation : fixé par les organismes d'enseignement et de formation (OEF)

Conditions de réalisation : L'apprenant dispose :

- d'un poste de travail avec un niveau de référence ;
 - des documents utiles (plan, fiches techniques des matériaux et équipements, descriptions du résultat attendu...) ;
- des consignes organisationnelles (temps imparti, équipements, outillage et matériel à disposition, règlement de l'atelier, ...);

Remarque : Les éléments critiques de contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront formuler les tâches, consignes communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. UAA1: Préparer les surfaces d'une chape (adhérente, non adhérente et flottante) et exécuter une chape

CRITERES INCONTOURNABLES	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES	Réussite de l'IG Oui/Non
Critère 1 : Conformité de la production	1.1. La sous couche est plane	
	1.2. La membrane et les joints de désolidarisation, l'isolation sont posés de manière continue	
	1.3. Les quantités, proportions et qualité du mélange sont conformes	
	1.4. Les niveaux, dimensions et tolérances sont respectées	
	1.5. Les finitions sont assurées correctement	
Critère 2 : Conformité du processus	2.1. Les techniques et modes opératoires adéquats sont appliqués	
	2.2. L'organisation du travail est rationnelle	
Critère 3 : Respect des règles et consignes	3.1. Les règles en matière de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie sont appliquées	
	3.2. Les règles en matière de respect de l'environnement sont appliquées	
	3.3. Les consignes organisationnelles sont respectées	

Remarque :

Les conditions de réussite sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,

- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant sont déterminées par les opérateurs d'enseignement et de formation en fonction de l'épreuve qu'ils construisent.

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA**Tâches**

- Déterminer les quantités de matériaux nécessaires - Réaliser le mélange et/ou contrôler la qualité du mélange
- Préparer les surfaces
- Exécuter une chape autonivelante sur une préparation de surface donnée
- Gérer son poste de travail : approvisionner (matériaux, matériel) – organiser son poste de travail – nettoyer et ranger (poste de travail, matériel) - trier et éliminer les déchets
-

Mise en situation

Situation pratique, significative, dans un contexte de chantier ou d'atelier

Complexité

La chape sera réalisée sur un support :

- entre quatre murs dont un est pourvu d'une baie de porte
- présentant des éléments horizontaux fixés au sol (gainés et conduite d'eau, électricité, sanitaire,...)
- présentant des éléments verticaux (gainés techniques, tuyauterie, traversée de dalle,...)

L'épreuve imposera un recouvrement de membranes de désolidarisation

Autonomie

- Epreuve individuelle - (Analyse de la situation – Organisation de son travail – Approvisionnement en matériel et matériaux appropriés - Application des modes opératoires appropriés) dans le respect des consignes et des prescriptions techniques

Temps de réalisation : fixé par les organismes d'enseignement et de formation (OEF)

Conditions de réalisation L'apprenant dispose :

- d'un poste de travail avec un niveau de référence ;
- des documents utiles (plan, fiches techniques des matériaux et équipements, descriptions du résultat attendu...) ;
- des consignes organisationnelles (temps imparti, équipements, outillage et matériel à disposition, règlement de l'atelier, ...)

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. UAA2 : Préparer les surfaces et exécuter une chape autonivelante

CRITERES INCONTOURNABLES	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES	Réussite de l'IG Oui/Non
Critère 1 : Conformité de la production	1.1. La membrane et les joints de désolidarisation sont posés de manière continue	
	1.2. Les quantités, proportions et qualité du mélange sont conformes aux prescriptions techniques	
	1.3. Les niveaux, dimensions et tolérances sont respectées	
	1.4. Les finitions sont assurées correctement	
Critère 2 : Conformité du processus	2.1. Les techniques et modes opératoires adéquats sont appliqués	
	2.2. L'organisation du travail est rationnelle	
Critère 3 : Respect des règles des consignes	3.1. Les règles en matière de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie sont appliquées	
	3.2. Les règles en matière de respect de l'environnement sont appliquées	
	3.3. Les consignes organisationnelles sont respectées	

Remarque :

Les conditions de réussite sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant sont déterminées par les opérateurs d'enseignement et de formation en fonction de l'épreuve qu'ils construisent.

Cinquième partie

Profil d'équipement

L'ensemble de l'équipement repris ci-dessous est mis à disposition des apprenants au sein de l'établissement d'enseignement ou de formation et/ou dans tout autre lieu d'apprentissage équipé en conséquence.

En outre, tant les infrastructures que le matériel devront répondre aux normes de sécurité en vigueur.

CHAPISTE

EQUIPEMENT DE BASE

1. Infrastructure :

- Local sous toit respectant le code du bien-être au travail
- Alimentation électrique sécurisée
- Point d'eau
- Supports de travail adaptés

2. Matériel collectif :

- équipement de protection adapté à la tâche
- phares (spots d'éclairage)
- allonges électriques
- crayon de maçon
- cuvelles
- règles alu de différentes longueurs
- niveaux
- niveau laser
- seaux
- pelles
- brosses de rue
- brosses à main
- plâtres
- truelles
- langue de chat
- taloches
- doubles mètres pliants
- éponges
- grattoirs de sol
- foreuses électropneumatiques
- meuleuse d'angles / disqueuse
- braquets (lames widia)
- cordons traceurs
- marteaux
- cutters
- débulleur
- règle de répartition
- râteau
- tuyau d'alimentation en eau (tuyau d'arrosage)
- pompe à chape

INFORMATIONS UTILES (à titre indicatif)

1. Adresses :
2. Sites généralistes :
3. Ressources pédagogiques : informations sectorielles
4. Sites :

Annexes

Glossaire

Acquis d'apprentissage (A.A.)³ : énoncé de ce que l'apprenant sait, comprend, est capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage ; les acquis d'apprentissage sont définis en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences, au sens de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

- **Savoirs⁴** : résultat de l'assimilation d'informations grâce à l'éducation et à la formation. Le savoir est un ensemble de faits, de principes, de théories et de pratiques liés à un domaine de travail ou d'étude. Le cadre européen des certifications fait référence à des savoirs théoriques ou factuels.
- **Aptitudes⁵** : capacité d'appliquer un savoir et d'utiliser un savoir-faire pour réaliser des tâches et résoudre des problèmes. Le cadre européen des certifications fait référence à des aptitudes cognitives (utilisation de la pensée logique, intuitive et créative) ou pratiques (fondées sur la dextérité ainsi que sur l'utilisation de méthodes, de matériels, d'outils et d'instruments).
- **Compétences⁶** : Capacité avérée d'utiliser des savoirs, des aptitudes et des dispositions personnelles, sociales ou méthodologiques dans des situations de travail ou d'études et pour le développement professionnel ou personnel. Le cadre européen des certifications fait référence aux compétences en termes de prise de responsabilités et d'autonomie.

Activités clés (A.C.)⁷ : activités indispensables pour remplir les missions qui sont confiées au travailleur dans le cadre de son métier.

Attestation de validation d'une unité d'acquis d'apprentissage⁸ : document officiel délivré, après chacune des épreuves de qualification destinées à valider les acquis d'apprentissage de l'unité concernée, par le Jury de qualification ou s'il échet par sa délégation composée de membres du personnel enseignant qui ont assuré spécifiquement les apprentissages de l'Unité d'acquis d'apprentissage concernée et quand cela est possible, d'un ou plusieurs membres extérieurs à l'établissement.

Cadre Francophone des certifications (CFC)⁹ : instrument de classification des certifications en fonction d'un ensemble de critères correspondant à des niveaux d'acquis d'apprentissage déterminés. Le CFC s'applique en Fédération Wallonie-Bruxelles et a été défini en cohérence avec la Vlaamse kwalificatiestructuur (VKS) et le Cadre européen des Certifications (CEC).

Certification par unités d'acquis d'apprentissage (C.P.U.)¹⁰ : dispositif organisant la certification des savoirs, aptitudes et compétences professionnels en unités d'acquis d'apprentissage.

Compétence¹¹ : aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches.

Compétence professionnelle¹² : Pratique professionnelle que la réalisation d'une activité clé implique. Les compétences professionnelles sont les opérations qui décrivent les composantes de l'activité clé.

³ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, modifié par D. 12 juil. 2012, art. 5, 8°.

⁴ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.63.

⁵ Ibid, p.60.

⁶ Ibid, p.61.

⁷ Ibid, p.60.

⁸ Décret organisant la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU) dans l'enseignement secondaire qualifiant et modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement secondaire, 12 juil. 2012, chap. 1^{er}, art. 2, §2. +

Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire, 29 juin 1984, modifié D. 12 juil. 2012, art. 21ter, §3.

⁹ Décret portant assentiment à l'Accord de coopération, conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications, en abrégé « C.F.C », 15 mai 2015, Titre Ier, art.1, 7° + Titre II, art.2, §3.

¹⁰ Décret organisant la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU) dans l'enseignement secondaire qualifiant et modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement secondaire, 12 juil. 2012, chap. 1^{er}, art. 1^{er}, 1°.

¹¹ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, chap. 1^{er}, art. 5, 1°.

¹² Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.61.

Dossier d'apprentissage : document communiqué à l'élève en début de formation qui :

- a) énonce les objectifs de la formation commune et de la formation qualifiante;
- b) reprend les unités d'acquis d'apprentissage à valider;
- c) définit les modalités et la périodicité des épreuves de qualification;
- d) détaille l'évolution graduelle des acquis d'apprentissage maîtrisés et restant à acquérir par l'élève ainsi que, le cas échéant, les remédiations proposées; cette partie du document est mise à jour régulièrement sous la responsabilité du Conseil de classe.

Une copie de ce document fait partie du dossier scolaire de l'élève.

Points ECVET¹³ (tels que prévus par la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 établissant le système européen de crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels « *European Credit for vocational education and training* ») : représentation numérique du poids global des acquis d'apprentissage exigés pour la délivrance d'un certificat de qualification et du poids relatif de chacune des unités par rapport à la certification.

Profil de certification (P.C.)¹⁴ : document de référence définissant le lien entre une option de base groupée ou une formation et un ou des profil(s) de formation élaboré(s) par le Service francophone des métiers et des qualifications (S.F.M.Q.) et dûment approuvé(s) par le Gouvernement.

Profil d'équipement¹⁵ : profil qui détermine l'équipement et l'infrastructure suffisant à la mise en œuvre du profil de formation. L'équipement peut être localisé soit dans l'école soit chez un partenaire et, notamment, dans un Centre de compétence, un Centre de référence, un Centre de technologies avancées, une entreprise.

Profil de formation (P.F.)¹⁶ : le document qui définit les unités d'acquis d'apprentissage associées aux activités clés du métier, qui comprend également un profil d'évaluation et un profil d'équipement.

Profil métier (P.M.)¹⁷ : profil qui se compose d'un référentiel métier et d'un référentiel de compétences.

- **Référentiel métier¹⁸** : définition de l'intitulé du métier et de ses appellations synonymes, de la position du métier par rapport aux métiers proches et la déclinaison de leurs fonctions et conditions d'exercices.
- **Référentiel des compétences professionnelles¹⁹** : référentiel qui liste les activités clés du métier ciblé et les compétences professionnelles associées.

Profil d'évaluation²⁰ : profil qui détermine des seuils de maîtrise minimums exigés en vue de la délivrance d'une attestation de compétence ou en vue de servir de référence à l'élaboration des épreuves certificatives.

- **Critères²¹** : qualité que l'on attend d'un objet évalué.
- **Indicateurs²²** : manifestation observable d'un critère. Indication qui permet de répondre à la question : « A quoi vais-je voir que le critère est respecté ? » ou « Que va exactement observer l'évaluateur ? ».

¹³ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, modifié par D. 12 juil. 2012, art. 5, 11°.

¹⁴ Ibid., art. 5, 14°.

¹⁵ Ibid., art. 5, 13°.

¹⁶ Décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le service francophone des métiers et des qualifications, en abrégé « SFMQ », 10 déc. 2015, art. 1, 7°.

¹⁷ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.62.

¹⁸ Décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le service francophone des métiers et des qualifications, en abrégé « SFMQ », 10 déc. 2015, art. 1, 4°.

¹⁹ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.62.

²⁰ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, modifié par D. 12 juil. 2012, art. 5, 10°.

²¹ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.61.

²² Ibid., p.61.

Rapport de compétences document établi par le Conseil de classe qui dresse le bilan des compétences acquises et des compétences restant à acquérir ou à perfectionner et formule des suggestions utiles pour une poursuite optimale de la scolarité. Ce rapport est délivré :

- a) au terme de la cinquième année ainsi que, pour les options de base groupées organisées sur trois ans, de la sixième année;
- b) au terme de la sixième, de la septième année ou de l'année complémentaire au troisième degré de la section de qualification (C3D) si l'élève n'a pas obtenu une des certifications finales;
- c) au cours de la sixième ou de la septième année lorsque l'élève quitte l'établissement avant la fin de l'année scolaire ;
- d) dans l'enseignement spécialisé, selon les modalités à déterminer par le gouvernement.

Unités d'acquis d'apprentissage (U.A.A.)¹ : ensemble cohérent d'acquis d'apprentissage qui peut être évalué et validé.

Le cadre francophone des certifications

Descripteurs définissant les niveaux du cadre francophone des certifications (CFC)²³

Chacun des huit niveaux est défini par un ensemble de descripteurs indiquant quels sont les acquis de l'éducation et de la formation attendus d'une certification de ce niveau, quel que soit le système de certification.

		Savoirs, aptitudes	Contexte, autonomie et responsabilité
Niveau 1	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 1	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux non référencés à un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser des tâches simples et répétitives dans le cadre de la reproduction de processus simples	Agir sous encadrement direct dans un contexte structuré et défini relevant d'un environnement de travail et/ou d'un domaine d'étude non spécifique
Niveau 2	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 2	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux de base d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser un ensemble de tâches sans devoir choisir les méthodes / outils / matériels dans le cadre de l'application de processus simples et standards.	Agir sous supervision dans des situations connues et définies liées à un domaine de travail ou d'étude spécifique, avec un degré de responsabilité limité à l'exécution des tâches.

²³ Décret portant assentiment à l'Accord de coopération, conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications, en abrégé «C.F.C», 15 mai 2015

Niveau 3	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 3	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux généraux d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser un ensemble de tâches impliquant de choisir des méthodes / outils / matériels dans le cadre de l'application de processus complexes.	Agir avec un degré d'autonomie et de responsabilité limité aux choix posés et mis en oeuvre dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles un nombre restreint de facteurs varient.
Niveau 4	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 4	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux généraux d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de rechercher et de sélectionner des informations adéquates en vue de mobiliser et d'intégrer des connaissances / des méthodes / des pratiques dans le cadre de la résolution de problèmes concrets dont les indices sont manifestes et dont les solutions possibles sont en nombre fini et limité.	Agir avec une marge d'initiative restreinte dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles un nombre important de facteurs prévisibles sont susceptibles de changer, et avec une responsabilité complète de son travail.

Niveau 5	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 5	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux spécialisés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant d'analyser, de compléter d'articuler des informations sur base des connaissances / des méthodes / des pratiques de sa spécialité en vue de les réorganiser et de construire des solutions adaptées dans le cadre de la résolution de problèmes abstraits, dont les indices ne sont pas manifestes et dont les solutions possibles sont multiples.	Agir avec une marge d'initiative étendue dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles les changements sont imprévisibles, avec une responsabilité complète de son travail.
Niveau 6	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 6	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux approfondis d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de témoigner de la compréhension et de l'utilisation critique des connaissances / des méthodes / des pratiques de sa spécialité ainsi que des différentes dimensions et contraintes de la situation en vue de formuler et/ou mettre en œuvre des solutions pertinentes (ou nouvelles) dans le cadre de la résolution de problèmes ou de situations complexes	Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles les changements sont imprévisibles.

Niveau 7	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 7	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux hautement spécialisés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de témoigner d'une maîtrise et d'une réflexion critique en relation avec les connaissances / les méthodes / les pratiques de sa spécialité et à l'interface d'autres spécialités en vue de formuler et/ou mettre en œuvre des solutions innovantes dans le cadre du développement de savoirs, de projets (ou de procédures).	Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations inédites d'un domaine de travail ou d'étude et/ou à l'interface de plusieurs domaines.
Niveau 8	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 8	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux les plus avancés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique ou à l'interface de plusieurs domaines permettant de témoigner d'une expertise reconnue en relation avec les connaissances / les méthodes / les pratiques de sa spécialité et à l'interface d'autres spécialités en vue d'étendre et de redéfinir de manière singulière et significative les savoirs (et procédures) existants dans le cadre de la recherche et/ou de l'innovation.	Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations les plus avancées, à la pointe d'un domaine de travail ou d'étude et/ou à l'interface de plusieurs domaines.